



Communiqué

Pour diffusion immédiate

SOLUTION TECHNIQUE TEMPORAIRE AUTORISÉE PAR LE MELCCFP VERS LA LEVÉE DU MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION

La Prairie, le 22 mai 2024 – Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) vient d'accorder à la Ville de La Prairie l'autorisation de mettre en œuvre une solution technique temporaire qui lui permettra d'éviter des débordements en temps sec, d'ici à ce qu'elle jette les bases de la construction d'une nouvelle usine.

Cette solution temporaire nécessitait des calculs autant pour la Ville de La Prairie que pour la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL), et devait répondre aux exigences du MELCCFP. Elle consistera entre autres à modifier le puits de chute de La Prairie en rehaussant son niveau de débordement au fleuve Saint-Laurent. La réalisation de ces travaux se fera dans le courant de l'été 2024.

« Voilà une nouvelle que nous attendions avec grande impatience! Le conseil municipal pourra ainsi, au cours des prochaines semaines, prendre toutes les décisions appropriées en vue de la levée du moratoire sur les nouvelles constructions, en conciliant sans compromis la protection de l'environnement et le nécessaire développement résidentiel sur notre territoire. Nous pouvons tous être fiers des efforts consentis ensemble à la réalisation de ces deux objectifs fondamentaux. Cela nous permet enfin d'entrevoir la lumière au bout du tunnel », a déclaré le maire de La Prairie Frédéric Galantai.

Les prochaines étapes

Le projet de règlement qui abrogera le règlement de contrôle intérimaire (moratoire) fera l'objet d'une présentation et d'un avis de motion lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Puis, il sera soumis à des discussions et sera adopté par le conseil municipal lors d'une seconde séance publique.

Rappelons que la Ville de La Prairie avait adopté en 2022 un règlement de contrôle intérimaire imposant un moratoire sur tout nouveau projet de construction sur son territoire afin de prévenir toute surverse illégale d'eaux usées non traitées dans le fleuve Saint-Laurent par temps sec, étant donné que la capacité des infrastructures de gestion des eaux usées avait atteint sa limite.

À propos de La Prairie

Stratégiquement située sur la Rive-Sud, La Prairie est une ville effervescente où il fait bon vivre. Dynamique grâce à ses nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle offre un milieu de vie propice à l'épanouissement de ses résidents. Son site patrimonial déclaré, sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jacques de même que ses nombreux espaces verts constituent une richesse à découvrir et... redécouvrir!

— 30 —

Source :

Service des communications

Ville de La Prairie | 450 444-6635 | communications@ville.laprairie.qc.ca